

Aussi étonnant que cela puisse paraître, nous ne sommes nullement « propriétaires » de notre propre corps, en vertu de l'article 16 du code civil. Ce corps que vous pensiez peut-être posséder « pleinement », vous ne pouvez pas en faire ce que bon vous semble. Si la prostitution est autorisée, la vente d'ovocytes est, en effet, interdite. Le principe de dignité humaine invoqué pour justifier un tel état de fait ne se heurte-t-il pas, cependant, au principe de liberté individuelle ?

Pour en discuter, le Grand Palais et les Presses universitaires de France vous invitent au cycle « corps » des *Mardis du Grand Palais* :

Le Mardi 8 juin 2010 de 18h30 à 20h

« Don d'organe, mère porteuse, prostitution : le corps est-il une marchandise comme les autres ? »

Commerce ou indemnisation : comment interpréter la rémunération effective ou potentielle des prostituées, des mères porteuses et des donneurs d'organe ? La question de l'argent se pose-t-elle de la même façon dans ces trois cas ? Jusqu'à quel point l'individu dispose-t-il de son propre corps ? A-t-il le droit de le vendre ou de le louer, par exemple ? Les pouvoirs publics ont-ils une légitimité à légiférer sur ces questions touchant à l'intimité de la personne ?

Sylviane Agacinski, philosophe (EHESS)

Philippe Descamps, philosophe, chargé de recherche au CERSES, auteur du livre *Le sacre de l'espèce humaine* (PUF, 2009)

Valérie Gateau, philosophe, chercheur associée au CERSES

Lilian Mathieu, sociologue, chargé de recherche au CNRS (GRS - ENS de Lyon)

Modérateur : **Arnaud Laporte**, journaliste, producteur-animateur de « Tout arrive ! » sur France Culture

Entrée libre sur réservation
Salle de projection du
Grand Palais

Nombre de places limité

Merci de confirmer impérativement votre présence auprès de Morgane Gens :
mardis@grandpalais.fr
01 56 43 30 87 - Accueil à l'entrée à 18h15 muni du mail de confirmation du Grand Palais. Prière d'informer le Grand Palais en cas de désistement.

